CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des Travailleurs-euses de l'éducation

n°259, juin 2021

La Fonction publique en grève le 15 juin

La crise sanitaire a renforcé les inégalités. Pour limiter la casse, les services publics étaient en première ligne : santé, social, médico-social, éducation, territoriale... Le retour à la normale ne doit pas être celui du démantèlement, mais du développement des services publics…

POURQUOI SOUTENIR LES SERVICES PUBLICS EN LUTTE ?

La crise sanitaire, que nous subissons depuis plus d'un an, a mis en lumière les inégalités produites par le système capitaliste.

Les services publics, déjà fortement attaqués avant la pandémie de COVID, étaient en première ligne pour aider la population dans ces moments difficiles (santé, social, medico-social, éducation, territoriale...)

Le retour à la normale fait son apparition et les logiques capitalistes se remettent en œuvre pour détruire nos services publics, éléments pourtant essentiels de notre société.

Les logiques capitalistes du gouvernement, allié du patronat, détruisent donc ce que nous avons de plus précieux. **Face à ce constat alarmant, les Fédérations CNT du service public appellent tous les travailleurs et les travailleuses à lutter et à se mettre en grève à partir du 15 juin prochain !**

Pour protester contre les milliers de suppressions de postes dans les trois versants de la fonction publique, nous nous ferons entendre. Les logiques libérales précarisent nos métiers plus que jamais. Nous réclamons l'embauche de plus de personnels et la titularisation de toutes et de tous !

Pour réclamer un meilleur salaire, avec la fin du gel du point d'indice, car contrairement à la moyenne du secteur privé, au fil des années, le pouvoir d'achat des agents publics (titulaires et non-titulaires) n'a fait que baisser.

Pour en finir avec la logique d'augmentation du temps de travail dans le public et dans le privé. Nos vies ne valent pas de s'acharner dans un travail qui nous broie toujours plus.

Pour prendre l'argent dans les caisses et les poches du patronat et des actionnaires qui chaque année s'exonèrent de payer près de 100 milliards d'euros.

Tu n'es pas seul.e, organise toi !

LE 15 JUIN EN GRÈVE

Fédération des Travailleu.se.r.s de l'Éducation — fede-educ@cnt-f.org

Fédération des Travailleu.se.r.s Territoriaux — fttt@cnt-f.org

Fédération des Travailleu.se.r.s de la Santé et du Social — fede.sante-social@cnt-f.org

Fédération Travail, Emploi et Formation Professionnelle — federation@cnt-tas.org

Changer l'école pour une éducation intégrale.

Lire page 2

La pandémie a révélé une école exsangue et réduite aux fondamentaux : français, maths. Une école publique que Blanquer redessine à sa guise. En même temps, plusieurs publications récentes font l'éloge de l'école « hors les murs » reprenant l'idée des promenades pédagogiques de Freinet. Une occasion pour renforcer nos pratiques du côté de l'éducation intégrale, à l'exemple de l'école de la Commune ?

Une éducation intégrale comme un retour aux origines, celle d'une école pour le peuple.

La Mauvaise Herbe
la revue de la Cnt-éducation
Abonnez-vous !
Bulletin dans la rubrique dédiée sur le site cnt-f.org/fte

La Mauvaise Herbe n°7 vient de repousser

Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis de grève pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers.

Pour nous contacter :
07 82 14 98 31

Bac 2021
Contre la numérisation des copies

A Rennes, les enseigant.es ont écrit au recteur pour dénoncer la correction des copies via internet : « Cela signifie pour nous corriger autour de 130 copies, voire plus, sur écran, en une dizaine de jours. Nous nous voyons donc imposer une modification majeure de nos conditions de travail les plus concrètes sans qu'à aucun moment il ne nous soit demandé notre avis sur la question. » Cette correction dématérialisée va entraîner « une plus grande fatigue oculaire et physique » et est décriée pour son « aberration écologique » : des copies rédigées sur papier vont être scannées.

Big Blanquer aura aussi la possibilité d'assurer « un contrôle statistique individuel et collectif (…) en temps réel » sur les horaires de travail et « le nombre de caractères utilisés dans les annotations ». En conclusion, les prof.es demandent à pourvoir continuer à « corriger les copies de baccalauréat sur un support papier. »

Changer l'école pour une éducation intégrale.

Nous republions ici des extraits de notre article "A l'école de La Commune" paru sur notre site le 21 mai.

A l'école de la Commune, l'éducation est obligatoire, gratuite et laïque. Elle se veut intégrale capable de valoriser toutes les aptitudes. Tout est fondamental. "Il faut, enfin, qu'un manieur d'outil puisse écrire un livre, l'écrive avec passion, avec talent, sans pour cela abandonner l'étau ou l'établi. Il faut que l'artisan se délasse de son travail journalier par la culture des arts, des lettres ou des sciences, sans cesser, pour cela, d'être un producteur." (1).

C'est une école polytechnique. Une école-atelier : on y apprend et on y travaille. "Cela allait dans le sens de la pédagogie du travail que Fourier, Cabet et Proudhon, pour ne citer qu'eux, avaient préconisée : le travail étant à la fois l'activité centrale de la société et l'activité ontogénique par laquelle l'individu se réalise…" (2)

A l'école de la Commune de Paris, l'élève n'est pas passif, cloué à une place. Le cours magistral est rejeté. "Qu'on y emploie exclusivement la méthode expérimentale ou scientifique, celle qui part toujours de l'observation des faits, quelle qu'en soit la nature, physiques, moraux, intellectuels " (3). Du concret plutôt que des "savoirs savants ", écrit encore Louise Michel.

A l'école de la Commune de Paris, la gratuité est la règle. "Nous informons les parents des élèves qui fréquentent nos écoles qu'à l'avenir toutes les fournitures nécessaires à l'instruction seront données gratuitement par les instituteurs qui les recevront de la Mairie. Les instituteurs ne pourront, sous aucun prétexte, faire payer des fournitures aux élèves" (4). Dans d'autres arrondissements, "la mairie se charge de nourrir et d'habiller les élèves des écoles laïques " (5).

(1) Henri Bellenger en mai 1871 dans les colonnes du Vengeur, cité par JF Dupeyron ("A l'école de la Commune de Paris. L'histoire d'une autre école", éditions Raison et Passions, p.186) et reprise par Paul Doussin, La Commune et l'enfance, 1977. https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris/histoire-de-la-commune/chronologie-au-jour-le-jour/988-la-commune-et-l-enfance-doussin
(2) Jean-François Dupeyron, A l'école de la Commune de Paris, p.83
(3) JO de La Commune, 2 avril 1871 cité par Jean-François Dupeyron, A l'école de la Commune de Paris, p.88
(4) Mairie du 3è arrondissement, affiche signée par Ant. Arnaud, Demay, Dupont, Pindy cité par Jean-François Dupeyron, A l'école de la Commune de Paris, p.142
(5) Claudine Rey, L'enseignement sous la Commune, décembre 2016, Les amis de la Commune https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris/histoire-de-la-commune/dossier-thematique/les-services-publics/568-l-enseignement-sous-la-commune

Direction d'école et liberté pédagogique :

l'Icem-pédagogie Freinet dénonce une « évolution inquiétante »

Le 10 mars dernier, le Sénat, en amendant la loi Rilhac, a acté le statut de directrice ou de directeur comme supérieur.e hiérarchique. Cet amendement a été rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale, mais une deuxième lecture est prévue prochainement. L'Icem s'inquiète de ce "renforcement de la pression hiérarchique". Elle critique également les exigences institutionnelles depuis la mise en place des classes dédoublées de CP et CE1 en REP et REP+ : "les enseignant.e.s qui ne suivent pas la méthode préconisée par le ministre sont scandaleusement harcelé.e.s : visites tous les mois, même chez des collègues "senior.e.s" qui ont fait leurs preuves (…) Pour imposer ces méthodes, certaines académies ont instauré des commissions validant les enseignant.e.s admis.es à occuper" ces postes. "Des mutations forcées sont effectuées dans plusieurs départements pour réprimer les enseignant.e.s qui ne respectent pas ces injonctions pédagogiques."

Lire le communiqué de l'Icem sur notre site et « Direction d'école : le caporalisme en marche », là : http://www.cnt-f.org/fte/?s=Direction+d%27%C3%A9cole+